



Action & Démocratie

Un syndicat neuf, une voix différente

CFE
CGC

ACADÉMIE DE LILLE

Note A&D n° 19 du 21 avril 2025

à imprimer et afficher sur votre panneau syndical

Cher(e) collègue et ami(e),

Actualités :

Classe exceptionnelle : La circulaire académique concernant l'accès au grade de la classe exceptionnelle a été publiée le 24 mars 2025. Vous la trouverez [ici](#). Elle concerne les professeurs certifiés, les professeurs de lycée professionnel, les professeurs d'éducation physique et sportive, les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale ayant atteint le cinquième échelon de la hors classe au 31 août 2025 (échelon 4 pour les agrégés). Il est rappelé que les avis des inspecteurs et des chefs d'établissement sont fondés sur l'appréciation de la valeur professionnelle de chaque promuable et que celle-ci doit prendre en compte l'ensemble de la carrière et en particulier l'implication en faveur de la réussite des élèves, l'engagement dans la vie de l'établissement, la richesse et la diversité du parcours professionnel. Pensez à compléter votre CV sur I-Prof !

Trois avis peuvent être émis : Très favorable – Favorable – Défavorable

Les avis pourront être saisis du 23 avril au 23 mai 2025 inclus.

Les groupes de besoin au collège : Dans la note A&D n° 10 du 04 décembre 2024, nous vous annonçons que, par suite de la décision du Conseil d'Etat d'annuler l'arrêté qui a mis en place les groupes de besoin, le Ministère avait prévu de prendre un décret lui permettant de poursuivre sa réforme. C'est chose faite désormais. **Le décret 2025-315 a été publié le 04 avril dernier. Le texte entre en vigueur à compter du 06 juillet 2025. Il est accompagné de l'arrêté du 04 avril 2025 modifiant celui du 19 mai 2015.** Il est désormais acté que pour l'ensemble des classes de 6e et de 5e, les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en groupes. Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves, identifiés par les professeurs. Les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits. Les élèves peuvent être, pour une ou plusieurs périodes, une à dix semaines dans l'année, regroupés conformément à leur classe de référence pour ces enseignements. La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire, notamment à l'occasion des regroupements, afin de tenir compte de la progression et des besoins des élèves.

En revanche, ces groupes de besoin ne sont finalement pas étendus aux élèves de 4e et 3e, Elisabeth Borne ayant mis en avant l'autonomie des établissements et préféré un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de tous les élèves, en vue notamment de la préparation du diplôme national du brevet.

L'arrêté quant à lui prévoit que "des heures de soutien supplémentaires consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux peuvent être proposées aux élèves dont les besoins ont été identifiés, dans la limite de deux heures hebdomadaires".



Action&Démocratie

Un syndicat neuf, une voix différente

CFE
CGC

Suite de la note A&D n° 19 du 21 avril 2025

Plan reconquête de l'écrit : Le premier ministre vient de lancer un grand plan en faveur de l'écrit à l'école et sa mise en place est prévue pour la rentrée scolaire 2025. Les élèves seront amenés à "lire et écrire tous les jours dans toutes disciplines, dans toutes les classes de tous les niveaux du primaire et du secondaire". Le Ministère veut restaurer des exigences en termes d'attendus, notamment sur la longueur des textes, les qualités orthographiques et syntaxiques. Voilà de la belle communication politique !

Ce plan en faveur de l'écrit à l'école sera précisé par Élisabeth Borne d'ici trois mois, après des concertations d'un groupe de travail présidé par l'écrivain Erik Orsenna. On peut évidemment s'étonner que les organisations syndicales ne soient pas consultées sur ce sujet. Allons-nous avoir droit à de nouvelles injonctions de la part du Ministère de l'Éducation Nationale ?

Nous considérons que les élèves écrivent déjà dans leurs classes et que, par conséquent, François Bayrou a une vision de l'enseignement particulièrement biaisée puisqu'il évoque la mise en place d'un quart d'heure écriture "en complément et en articulation avec le quart d'heure lecture". Selon lui, 30% des élèves au niveau du Bac ne sont pas capables d'écrire convenablement. Qui en est responsable ? Les profs ? Probablement, puisqu'il est envisagé de former les enseignants (formation initiale et continue). Quand ? Cet été ? Sûrement, si on veut qu'ils soient opérationnels pour la rentrée ! Serait-ce une nouvelle étape du prof-bashing ?

✚ Les circulaires parues :

Le 25 mars 2025 : **Aménagement du poste de travail 2025-2026 pour les agents confrontés à des difficultés de santé (voir notre site académique)**. Pour l'aménagement organisationnel, la date d'ouverture de la demande sur Colibris est fixée au 22 avril et la fermeture est programmée au 30 mai 2025.

✚ A vos agendas :

- ✓ Mardi 22 avril 2025 : Réunion du Conseil Syndical Académique au lycée Les Hauts de Flandre à Seclin
- ✓ Vendredi 23 mai 2025 : Réunion du Secrétariat Académique et du Bureau Académique au collège Jean Jaurès d'Aire sur la Lys
- ✓ Lundi 02 juin 2025 : Réunion des S1 du Pas-de-Calais. Lieu envisagé : LP Degrugillier à Auchel
- ✓ Mardi 10 juin 2025 : Réunion des S1 du Nord au lycée Pierre-Joseph Fontaine à Anzin
- ✓ Mardi 1^{er} juillet 2025 : Dernière réunion de l'année scolaire du Secrétariat Académique et du Bureau Académique. Lieu envisagé : lycée Jean Prouvé de Lomme.

Vincent Méhay et les membres du Secrétariat Académique.